

Communauté d'agglomération Grand Paris Sud

Défi Action 9.1 – Développer les plans de mobilité (plans de déplacements) entreprises ou administrations

DESCRIPTION DU PROJET

Devant la sollicitation toujours plus grande des entreprises du territoire sur les sujets de mobilité, la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud s'est engagée dans l'accompagnement des démarches de plans de mobilité en affirmant son rôle en matière de promotion, d'incitation à l'élaboration de plans de mobilité, ainsi que de pilotage à l'échelle de pôles structurants d'entreprises. De plus, le territoire s'inscrit dans des mutations importantes et des évolutions fortes qui vont modifier les conditions de mobilité avec l'arrivée de lignes structurantes pour les réseaux de transports collectifs.

Dans ce cadre, la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud a réalisé en 2010 à la faveur du déménagement d'une partie de ses 550 agents son plan de mobilité administration multi-sites (27). Elle a également piloté le plan de mobilité inter-entreprises des parcs d'activités du Clos aux pois et du Bois Chaland, qui regroupe 150 entreprises et 2 400 salariés.

L'expérience de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud a permis de réaliser un véritable retour d'expérience. Lors de son accompagnement, la communauté d'agglomération met l'accent sur les caractéristiques des plans de mobilité de manière générale mais également de manière adaptée à son territoire :

- Un plan de mobilité est un véritable projet d'entreprise ou d'administration, mobilisant de nombreux champs connexes. Cette démarche globale, touchant l'ensemble des déplacements au sein d'une ou plusieurs entreprise(s) ou administration(s) vise à mettre en place un ensemble de mesures permettant de :

- réduire l'utilisation de la voiture individuelle,
- favoriser l'utilisation de moyens de transports alternatifs sans bannir la voiture, ni imposer des contraintes mais plutôt en proposant de promouvoir des alternatives réalistes selon les déplacements concernés,
- limiter le nombre de déplacements liés aux activités de la collectivité ou de l'entreprise par la mise en œuvre d'un projet commun de management de la mobilité, tenant compte des contraintes organisationnelles et des conditions d'accessibilité préalablement identifiées (visio et audio conférence, télétravail...)

- Un plan de mobilité implique différents services d'une entreprise (managers, ressources humaines, développement durable/RSE, moyens généraux...) mais également les collectivités locales, maîtres d'ouvrage pour la mise en œuvre des actions relevant de leurs compétences. Il est indispensable de mobiliser les dirigeants au plus haut niveau de la structure, afin de s'assurer du portage du projet, et de cerner leurs objectifs, compréhension des enjeux, et les priorités fixées. En outre, la dimension participative est essentielle pour assurer la réussite du projet. Or les salariés ou agents sont trop peu souvent associés de manière directe à la démarche. L'information passe souvent par le biais d'un référent (hiérarchie, collègue etc.). Dès lors, une seule personne peut compromettre l'implication de toute un service dans le projet si elle n'assure pas un relai efficace, ceci quelle qu'en soit la raison (manque de temps, de motivation...).

L'implication de tous est donc indispensable pour garantir la pérennité de la démarche. La **création d'outils de communication et concertation dédiés et adaptés à la communication interne et externe du projet** permettent de faire vivre la démarche, d'en assurer la lisibilité auprès du plus grand nombre et favorise les échanges. La désignation de référents au sein de chaque service ou site contribue également à consolider le lien, mieux appréhender la diversité des problématiques, parfois différentes d'un service ou d'un site à l'autre, faire remonter les besoins et attentes et ainsi enrichir les préconisations.

- La phase de préparation du plan de mobilité, tout comme celle dédiée au suivi et à l'évaluation du projet, conditionnent la réussite et la pérennité de la démarche. Bien que les modalités de mise en œuvre du plan d'actions soient validées collectivement en comité de pilotage, il arrive fréquemment que certains acteurs les remettent en cause. Les motifs invoqués peuvent être un manque de disponibilité, une insuffisance de crédits financiers. S'agissant de la déclinaison opérationnelle au sein d'un site ou d'un service, on observe aussi que l'importance du plan de mobilité peut être minimisée par rapport à d'autres projets relevant de leurs compétences directes. Quelle que soit la pertinence du

plan d'actions qui pourrait être proposé, celui-ci n'aura de sens qu'accompagné d'une forte politique de sensibilisation aux enjeux de la démarche et de communication autour des résultats obtenus et de leur évaluation. Un plan de mobilité est donc un projet à part entière qu'il faut accompagner d'un budget spécifique. Pour permettre la pérennité des actions, lors de leur définition, il faut établir un calendrier réaliste et adapté aux investissements possibles par chacun.

- Un plan de mobilité est un projet complexe, une démarche de travail itérative et dynamique, qui nécessite de :
 - doter le projet d'une légitimité et d'une visibilité grâce à un portage fort, en interne et en externe,
 - désigner un chef de projet et d'identifier des référents et des personnes ressources,
 - prévoir des instances de concertation (appropriation et dynamisation de la démarche),
 - mettre en place une gouvernance fluide pour acter les différentes phases des projets,
 - définir des objectifs réalistes, chiffrés et phasés, et des indicateurs d'évaluation
 - mobiliser des moyens spécifiques pour promouvoir et faire vivre la démarche.

2

LES ACTEURS DU PROJET

- La communauté d'agglomération Grand Paris Sud, les Villes
- Les opérateurs de transport
- Les entreprises, administrations et gestionnaires des zones d'activités du territoire
- Le Conseil Départemental de l'Essonne, Île de France Mobilités

3

VIE ET SUITES DU PROJET

Depuis 2011, les actions mises en place dans le cadre du plan de mobilité administration ont été suivies et évaluées. La plupart d'entre elles continuent d'être déployées.

De plus, dans la perspective de nouveaux plans de mobilité inter-entreprises au sein du territoire de Grand Paris Sud, ce retour d'expérience a permis d'envisager certaines pistes d'amélioration :

- Appréhender correctement la phase de préparation du projet, grâce à un cadrage préalable des attendus de la démarche
- Rassembler une masse critique de personnel, salariés ou agents, et définir un périmètre cohérent
- renforcer la gouvernance : l'enjeu de la gouvernance ne se réduit pas au développement de partenariat entre la sphère publique et les entreprises mais renvoie davantage aux efforts consentis localement pour construire une démarche collective dynamique, gage d'actions pérennes ;
- favoriser un cadre partenarial : le premier obstacle à lever dans la démarche des plans de mobilité est la question de la motivation et de l'implication des acteurs du tissu économique. La notion du temps est centrale. Pour prévenir ces difficultés, la Communauté d'Agglomération propose la mise en place d'une convention partenariale, précisant les responsabilités et obligations de chacune des parties, et impliquant également financièrement les entreprises ;
- inciter la mutualisation d'outils et l'expérimentation : les précédentes démarches ont permis la mise en œuvre d'outils spécifiques (portail de covoiturage par exemple) qui pourront venir en support d'autres actions, dont l'expérimentation dans le cadre d'un plan de mobilité pourrait constituer un premier pas vers leur généralisation (indemnité kilométrique vélo, télétravail...)

Une nouvelle démarche est en cours de démarrage sur le secteur d'Evry Sud - Corbeil-Essonnes.

4

CONTACT

Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud, Franck Chauvin, Directeur des Transports et des Mobilités

Pour plus de précisions, n'hésitez pas à nous contacter à pduif@stif.info